Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213502172-20260407-20260407-DE

COMMUNE
LE PERTRE

ARRETE MUNICIPAL
Portant nomination des membres du conseil d'administration du CCAS

Le Maire,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal 2026/11 en date du 26 mars 2026, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Vu l'avis du maire adressé aux associations et personnes concernées ;

Considérant que les associations sollicitées ou informées par voie d'affiche n'ont pas transmis de propositions, il est proposé de nommer des personnes qualifiées, c'est-à-dire qui participent à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ;

ARRETE

Article 1er – Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Mme Marie-Thérèse DUFEU
- Mme Martine HELBERT
- Mme Nicole HEINRY
- Mme Charlotte FERRAND
- M. René BOULET

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché en mairie, publié sur le site internet de la commune, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Fait à LE PERTRE, le 07/04/2026

Le Maire,
Aurélien Thébert

MAIRIE LE PERTRE
COMMUNE LE PERTRE
35370 ILLE-et-Vilaine